

Le camp de jour municipal en contexte de COVID-19 : portrait à moins d'un mois de l'ouverture

Par Marc-André Lavigne¹ et Geneviève Barrière²

Les mesures prescrites et nécessaires pour contrer la propagation de la COVID-19 imposent aux municipalités une pression supplémentaire dans l'organisation de leurs programmes estivaux de camps de jour publics. Quels choix feront les municipalités? Ce bulletin, issu d'une collaboration entre l'Observatoire québécois du loisir et l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM), rapporte et analyse les résultats d'un récent sondage auprès de 392 municipalités et arrondissements³. Sa publication survient quelques jours après l'annonce du premier ministre Legault d'ouvrir les camps de jour pour la saison 2020.

L'AQLM a adressé le sondage à l'ensemble de ses membres, ainsi que dans le réseau des unités régionales de loisir et de sport, et la collecte s'est déroulée entre le 15 et le 21 mai 2020. Un seul questionnaire a été retenu par municipalité ou arrondissement. Après vérification de la provenance des répondants, on note une participation représentative de 392 municipalités et arrondissements, avec une importante proportion de

petites municipalités (0 à 5000 habitants) : les 241 municipalités représentent 61,5 % de l'ensemble des répondants. Les municipalités de 5000 à 9999 habitants (50) comptent pour 12,8 %, celles de 10 000 à 24 999 habitants (42) pour 10,7 %, les municipalités et arrondissements de 25 000 à 99 999 habitants (42) pour 10,7 %, et les arrondissements et villes de 100 000 habitants et plus (17) pour 4,3 %⁴. Toutes les régions sont présentes, avec une sous-représentation de

l'Outaouais (4 répondants, soit 1,0 %) et de l'Abitibi-Témiscamingue (4, soit 1,0 %) ainsi qu'une surreprésentation du Bas-Saint-Laurent (50, soit 12,7 %) et de la Montérégie (86, soit 21,8 %).

La majeure partie de ces municipalités offrent leurs camps de jour en régie interne (77,0 %). On relève un mode de gestion délégué à des organismes du milieu (20,0 %), principalement dans les villes et arrondissements de plus de

50 000 habitants. Certaines délèguent la gestion de leur camp à une entreprise privée (7,3 %) et, dans quelques milieux, leur camp est offert par une autre municipalité (1,0 %)⁵.

Maintien des services, mais d'énormes défis à relever

Ce sondage s'inscrivait dans la foulée de la parution du *Guide de relance des camps en contexte de COVID-19* quelques jours auparavant. Ce guide, élaboré par l'Association des camps du Québec, en étroite collaboration avec l'Association du loisir municipal et le Réseau des unités régionales de loisir et de sport du Québec, présente un ensemble de mesures pour l'organisation des camps, incluant les camps de jour, en contexte de pandémie.

Des craintes persistaient que les consignes de la Direction de la santé publique allaient rebuter des municipalités et les contraindraient à annuler leur programme de camps de jour. Mentionnons les règles de distanciation physique, la limitation des contacts physiques dans les activités choisies, les mesures d'hygiène particulières et l'exigence d'offrir les activités le plus souvent à

l'extérieur (avec difficulté d'en organiser à l'intérieur en cas d'intempéries). Le sondage indique toutefois que la majorité des municipalités et arrondissements (87,7 %) prévoient maintenir leur service de camp de jour pour l'été 2020, même si plusieurs demeurent en attente de l'approbation finale de leur conseil municipal.

Au total, 48 municipalités ont annoncé devoir renoncer à leur programme de camp de jour. L'impact des mesures spéciales à mettre en œuvre se fait sentir davantage dans les petites municipalités. En fait, 15 des 63 municipalités de 0 à 999 habitants (23,8 %) qui ont répondu au sondage ne tiendront pas le programme cette année. Dans les municipalités de 1000 à 1999 habitants, la proportion est de

15,6 % (19 sur 122). Seulement quatre villes de plus de 25 000 habitants ont mis le service en veilleuse.

Les raisons invoquées sont diverses : les exigences sanitaires trop lourdes (81,4 %), l'entretien accru (62,8 %), les frais de personnel supplémentaire (58,1 %), le souhait de ne pas mettre les employés à risque (55,8 %), les frais d'aménagement des sites (53,5 %) et le manque de sites et de plateaux adaptés (51,2 %) ont fait reculer la majorité des municipalités qui ont renoncé à leur camp de jour. Il est surprenant de constater que le manque de personnel, particulièrement pour de petites municipalités, est la raison la moins souvent citée (46,5 %).

Tableau 1. Principaux défis à l'organisation des camps de jour en contexte de la COVID-19.

	N	% ⁶
L'adaptation et l'aménagement des sites et plateaux	133	38,8 %
L'adaptation de la programmation des activités	131	38,2 %
Le respect des exigences sanitaires	109	31,8 %
Le respect des ratios d'encadrement	105	30,6 %
L'entretien accru (nettoyage et désinfection)	79	23,0 %
Le recrutement des animateurs	47	13,7 %
La recherche et les ententes pour des sites supplémentaires	34	9,9 %
La gestion administrative des inscriptions	14	4,1 %
La fourniture en matériel d'hygiène	12	3,5 %
L'adaptation de la programmation des repas	2	0,6 %
La sécurité	2	0,6 %

Les municipalités qui ont décidé de maintenir le service ont cependant les mêmes préoccupations. Appelées à identifier les principaux défis à relever pour adapter leurs camps aux nouvelles mesures établies, elles ont surtout pointé des contraintes d'ordre logistique et sanitaire (Tableau 1).

Elles souhaitent tout de même maintenir leurs services, prévoyant offrir pour la plupart des camps de huit semaines (51,2 %) ou de sept semaines (41,5 %). Elles ne souhaitent pas écourter l'horaire (96,2 %) et désirent pour la plupart maintenir un service de garde après les heures d'animation, matin et soir (71,9 %).

Moins de places cette année

Si les camps prévoient maintenir leurs activités, ils sont toutefois contraints à accueillir moins de jeunes. D'une part, les

diminution du nombre d'inscriptions, sans compter que 17,2 % n'ont pas encore une idée claire du nombre d'inscrits, ayant suspendu le processus d'inscription.

D'autre part, les municipalités ont constaté que les nouvelles mesures réduisent considérablement la capacité d'accueil des camps. Neuf municipalités sur dix (90,0 %) sont contraintes de réduire le nombre de jeunes pouvant avoir accès au service. Cette réduction est loin d'être négligeable : plus du tiers des municipalités (35,5 %) prévoient couper de moitié le nombre de jeunes et près d'une municipalité sur cinq réduira de 60 % ou plus le nombre de places (19,9 %).

Les plus grandes villes sont les plus affectées (Tableau 2). Ce sont donc des dizaines de milliers de jeunes qui ne pourront avoir accès au

programme des camps de jour cet été. La fermeture des camps de vacances et la difficulté de certains camps spécialisés privés de tenir leurs activités risquent de mettre une pression supplémentaire sur le système des camps de jour publics, déjà aux prises avec une quantité limitée de places.

Ces résultats permettent de jeter un regard plus nuancé sur la question de la capacité d'accueil. Le nombre de places dans les camps de jour cette année ne repose pas uniquement sur la capacité de recrutement des municipalités et de leurs partenaires. Le recrutement de l'équipe d'animation, auparavant un enjeu important, le sera encore plus cette année (48,4 %) affirmant que le manque de personnel est l'un des principaux facteurs causant la réduction de la capacité d'accueil, mais le portrait est plus complexe.

Tableau 2. Capacité d'accueil des camps de jour par rapport à l'an dernier, selon le nombre d'habitants dans la municipalité.

Municipalités consultées anticipent une demande moins forte de leurs citoyens. Deux camps sur trois (67,2 %) prévoient une	Capacité par rapport à l'an dernier...	Nombre d'habitants							
		0 - 999	1000 - 2999	3000 - 4999	5000 - 9999	10 000 - 24 999	25 000 - 49 999	50 000- 99 999	100 000 et plus
	Égale	21,3 %	10,7 %	7,7 %	12,2 %	2,8 %	4,0 %	6,3 %	0,0 %
	Plus que la moitié	36,2 %	42,7 %	28,8 %	32,7 %	36,1 %	16,0 %	31,3 %	25,0 %
	La moitié de l'an dernier	25,5 %	30,1 %	40,4 %	40,8 %	41,7 %	40,0 %	43,8 %	50,0 %
	Moins de la moitié	17,0 %	16,5 %	23,1 %	14,3 %	19,4 %	40,0 %	18,8 %	25,0 %
	Total	47	103	52	49	36	25	16	16

D'une part, la demande semble moins forte, le nombre d'inscriptions est à la baisse, et il est fort à parier que plusieurs parents explorent d'autres scénarios pour l'été de leurs enfants. D'autre part, l'offre est également moins forte, il y aura moins de places et la capacité d'accueil des camps est fortement diminuée. Les mesures de distanciation physique exigent une réévaluation du nombre de jeunes qu'il est possible d'accueillir dans les infrastructures communautaires, scolaires et municipales. D'ailleurs, le manque de sites et de plateaux adaptés est un enjeu jugé majeur pour 48,7 % des municipalités sondées. Seules 35,1 % affirment avoir assez de sites et de plateaux pour accueillir le nombre d'enfants habituel en respectant les nouvelles mesures, et plus d'une municipalité sur quatre (25,4 %) fait des démarches pour optimiser les infrastructures de la communauté et convertir de nouveaux sites en espaces d'activités (arénas, salles dans des bibliothèques, installations temporaires, etc.). Certains observent néanmoins qu'il y a d'importants inconvénients à privilégier les activités à l'extérieur. Les espaces verts, les

zones d'ombre ou les lieux permettant des situations de jeu comme une cour peuvent être limités, et certaines municipalités pensent ne pas pouvoir accueillir autant de jeunes malgré les infrastructures disponibles.

Dans ce contexte, la collaboration avec les écoles pour le partage des infrastructures scolaires est plus importante que jamais. Plus de six municipalités sur dix (62,8 %) requièrent des locaux scolaires pour tenir leurs camps. Cette collaboration n'est toutefois pas assurée et ne devrait pas être tenue pour acquise. Si la relation demeure constructive dans la majeure partie des cas (56,3 %), près d'une municipalité sur quatre (26,7 %) déplore une collaboration plus difficile, voire une absence de collaboration, tout particulièrement les villes de plus de 25 000 habitants.

Le nombre d'enfants qu'il est possible d'accueillir étant limité, un casse-tête est aussi à prévoir dans l'attribution des places. Certaines municipalités affirment vouloir donner la priorité à leurs citoyens avant les non-résidents, tandis que d'autres opteront pour une politique du premier arrivé,

premier choisi. L'idée de prioriser les jeunes inscrits à temps plein ou celle d'assurer une rotation pour accueillir tous les jeunes en limitant l'accès de chacun à trois semaines d'activités sont aussi mentionnées. Se posera alors le défi de concevoir des procédures claires et justes. S'il est tentant de privilégier les familles dont les deux parents travaillent, les familles monoparentales, les enfants en situation de vulnérabilité, les enfants de parents travaillant dans le réseau de la santé ou les enfants qui n'ont pas de handicap, il faut rappeler la difficulté que la capacité limitée pose aux organisateurs des camps de jour de faire des choix dans le respect des droits de tous et toutes, en évitant toute discrimination de certains groupes de population.

Le casse-tête de l'embauche du personnel

Pour l'organisation des camps de jour, il paraît clair et reconnu que l'embauche du personnel sera un enjeu de taille. En conférence de presse annonçant le feu vert de la Santé publique pour l'ouverture des camps de jour à compter du 22 juin, le premier ministre François

Legault faisait allusion aux difficultés de recrutement auxquels font face les camps de jour, soulignant entre autres les effets démobilisateurs de la Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants (PCUE).

Certaines municipalités affirment ne pas pouvoir augmenter leur masse salariale, ce qui réduira la capacité d'accueil des camps en conséquence, ou ont l'intention de ne pas tenir de service de garde dans le but de récupérer les animateurs qui y sont affectés. Toutefois, plusieurs municipalités prévoient augmenter le nombre d'employés dans leurs camps de jour. Il était déjà prévu que les nouveaux ratios d'encadrement du *Guide de relance des camps en contexte de COVID-19* forceraient certaines municipalités à ajuster le tir et à embaucher des animateurs supplémentaires. C'est d'ailleurs le cas pour 72,0 % des municipalités. Toutefois, il y a eu peu de discussion sur l'impact des nouvelles mesures sur l'embauche de personnel attiré à l'entretien et au respect des mesures d'hygiène, de nouveaux postes requis pour 80,1 % des municipalités.

Le sondage montre que les candidatures se font rares. À ce jour, 64,5 % des municipalités n'ont pas assez de candidatures pour pourvoir leurs postes d'animateurs. Un portrait semblable s'observe pour l'embauche de surveillants (67,4 %), de personnel d'entretien (61,6 %) et d'aides-animateurs (57,7 %). Dans plusieurs milieux, on affirme que la pénurie est si grande qu'il faudrait autant de nouvelles candidatures que celles actuellement en banque. C'est le cas pour les postes de surveillants (40,7 %), de personnel d'entretien (40,6 %), d'aides-animateurs (33,4 %) et, dans une moindre mesure, d'animateurs (19,8 %).

L'impact financier de la COVID-19 sur l'organisation des camps de jour

En conclusion, il est difficile à ce stade de chiffrer clairement les coûts des camps de jour municipaux cet été. Toutefois, plus de trois municipalités sur quatre (78,9 %) prévoient des coûts supplémentaires. Pour la majeure partie de celles-ci (59,4 %), l'augmentation anticipée se situe entre 20 % et 50 % du budget.

Il est intéressant de noter que, en général, on ne prévoit aucune hausse des coûts d'inscription dans les municipalités sondées. Certains affirment que le tarif était déjà annoncé, tandis que d'autres souhaitent amortir les dépenses (en épargnant, entre autres, les coûts des sorties qui n'auront pas lieu) afin d'éviter d'imposer un fardeau financier aux parents qui pourrait se traduire par une diminution de l'accès au programme.

Il apparaît de plus en plus évident que les camps de jour, souvent en quête d'une plus grande reconnaissance, font partie d'une relance de l'économie et des activités de la société québécoise. Les parents comptent de plus en plus sur ce service et plusieurs acteurs du milieu du loisir souhaitent voir les camps de jour mieux intégrés dans un continuum de services à l'enfance. Le sondage laisse présager que les mesures préconisées ne seront pas sans impact pour les dizaines de milliers de parents qui ne pourront avoir accès au programme cet été. Il sera nécessaire, bien que malheureux, d'analyser le fait de ne pas avoir pu bénéficier de ce service, que plusieurs jugent essentiel.

¹ Marc André Lavigne, directeur, Observatoire québécois du loisir

² Geneviève Barrière, directrice, Association québécoise du loisir municipal

³ Les résultats détaillés de ce sondage sont disponibles à https://www.loisirmunicipal.qc.ca/wp-content/uploads/2020/05/Resultats_2e-sondage-camps-25mai2020.pdf.

⁴ À titre indicatif et pour démontrer la force de l'échantillon, le Québec compte 77 municipalités de 5000 à 9999 habitants, 60 municipalités de 10 000 à 24 999 habitants et 35 municipalités de 25 000 à 99 999 habitants.

⁵ Environ 5 % des municipalités utilisent une formule hybride, alliant souvent la régie interne et le mandat à des organismes dans certains quartiers.

⁶ Les participants étaient appelés à indiquer les deux principaux défis, ce qui explique pourquoi le total des pourcentages équivaut à 200 %.